



Préfecture
Direction de la Citoyenneté
Bureau des Procédures Environnementales
Affaire suivie par : Christine SEVESTRE
Tél. 02.37.27.70.67
Mel : pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr

**Réunion de la commission de suivi de site
de l'établissement LEGENDRE-DELPYERRE
Jeudi 06 février 2020
à la Préfecture – Place de la République
(Salle André Malraux)**

Liste des participants

Etaient présents :

Collège Administration :

M. Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir
M. Gautier DEROY, chef de l'UD 28 DREAL
Capitaine Justine NAGEOTTE, Service Départemental d'Incendie et de Secours
Mme Claire DEBOIS, chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile de la Préfecture

Collège Collectivités Territoriales et EPCI:

M. Stéphane LEMOINE, Vice-Président, Conseiller Départemental du canton d'Auneau
M. Christian PASQUIER, Adjoint au Maire de la commune d'Auneau-Bleury-Saint Symphorien

Collège Exploitant :

M. Damien TRICARD, gérant de LEGENDRE-DELPYERRE

Collège Riverains de l'installation ou associations de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission a été créée:

M. Jacques MENETRIER, représentant de l'Association Eure-et-Loir Nature

Collège Salariés :

M. Olivier COLAS

Participaient également :

- Mme Nathalie BON, responsable sécurité de LEGENDRE-DELPYERRE
- M. Steven CORS, UD 28 DREAL
- Lieutenant Julien BOURDON, Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Mme Elisabeth GUIBERT, chef de bureau des Procédures Environnementales, Préfecture
- Mme Christine SEVESTRE, assistante du bureau des Procédures Environnementales, Préfecture



Etaient excusés et/ou absents :

M. le Directeur Départemental des Territoires
M. le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
Mme Gilberte BLUM, représentant la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France
M. David SOUPLIS, responsable technique et sécurité de LEGENDRE-DELPierre
M. Patrice BEQUET, représentant les riverains
M. Daniel PIOVAN, représentant les riverains

ORDRE DU JOUR

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION DE LA CSS

2 – PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR (pour approbation)

3 - PRÉSENTATION PAR L'EXPLOITANT

- du bilan d'activités
- du rapport environnemental
- des projets en cours

**4 - PRÉSENTATION PAR L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES
DES PRINCIPALES CONCLUSIONS DE LA DERNIÈRE VISITE D'INSPECTION**

5 - QUESTIONS DIVERSES

La séance est ouverte à 16 heures 30 par M. Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Président de la commission de suivi de site.

La réunion de la commission a été décalée à plusieurs reprises en raison de troubles sociaux au sein du département. Ceux-ci ont eu des répercussions sur des visites officielles et ont impacté l'organisation et les agendas. M. le Secrétaire Général présente ses excuses pour ces contretemps.

M. le Secrétaire Général présente Mme Claire DEBOIS, chef du SIDPC, compétente en matière de gestion des crises et invite les autres participants à se présenter.

M. TRICARD présente M. COLAS qui a été élu lors des élections des représentants du personnel, fin 2019 et Mme Nathalie BON qui remplace ce jour M. SOUPLIS actuellement souffrant, ce qui représente deux responsables Sécurité sur site.

M. le secrétaire Général constate que le quorum est atteint et rappelle l'ordre du jour.

1 - APPROBATION DU COMPTE- RENDU DE LA CSS DU 18 OCTOBRE 2018

M. le Secrétaire Général demande aux membres de la commission s'ils souhaitent formuler des remarques sur le compte-rendu de la CSS du 18 octobre 2018. En l'absence d'observation, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR (pour approbation)

Le règlement intérieur est soumis à l'approbation des membres. Il s'agit de rétablir les conditions de périodicité d'organisation des réunions, d'évoquer le fonctionnement, les conditions du quorum, le déroulement de cette commission, les conditions de vote et d'expression, l'information et les éléments de communication aux usagers notamment sur le site.

Mme GUIBERT, chef de bureau des Procédures Environnementales, explique la répartition des voix au sein de chaque collège. Le principe posé par le code de l'environnement est que les collèges ont le même poids. Le nombre de voix attribué à chacun des membres est donc fonction du nombre de membres dans chaque collège.

Aucune remarque n'étant soulevée, le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

M. le Secrétaire Général propose à M. TRICARD de présenter les différents bilans.

3 – PRÉSENTATION PAR L'EXPLOITANT

M. Damien TRICARD est directeur général associé du groupe et gérant du site Legendre Delpierre.

- bilan d'activités

Legendre Delpierre est une filiale 100 % du groupe Legendre, présent en France et à l'international. Fin 2019 ce groupe affiche 95 millions de chiffre d'affaires et emploie 800 personnes. Sa croissance est de 7,5 % en 2019.

Le site d'Auneau regroupe deux filiales Legendre qui cohabitent physiquement : Legendre-Hénault, et Legendre Delpierre dont l'activité est la logistique et le stockage.

Legendre Delpierre existe depuis 39 ans et emploie 20 salariés en CDI. L'équipe est fidèle (1 départ en retraite et une embauche en 7 ans) et sécurisée. Il y a 11 caristes qui assurent les préparations de commandes sur le site. Le chiffre d'affaires est de 2 530 000 euros, en croissance tous les ans. La surface d'entrepôts couverts est de 16 000 m² sur 8 hectares de terrains.

Le stockage de produits dangereux sont stockés dans un bâtiment physiquement isolé, qui répond à des normes coupes feu 2 heures.

Le site est équipé de réserves incendie dont une commune à la société PACKOR et des bassins d'orage et de rétention qui permettent de garantir que les eaux d'écoulement sont retenues pour éviter de polluer l'environnement.

Sur le site, les produits sont réceptionnés, stockés, préparés et expédiés. Avant réception de nouveaux produits une caractérisation est réalisée pour s'assurer qu'il peut être stocké sur le site. Aucun produit n'est réceptionné avant la validité par le service sécurité. Tout produit est refusé s'il n'est pas intégré dans le système informatique en amont.

Les produits sont contrôlés, déchargés, stockés. Suite aux commandes, les produits sont préparés pour expédition vers des magasins, des usines ou des fermes. Seuls les contenants sont manipulés, il n'y a pas de manipulation de produits et donc pas de possibilité de mélanges de produits.

Les clients sont locaux ou internationaux, dont :

- la SCAEL représente 40 % du chiffre d'affaires dont le stock de produits phytosanitaires est géré, stocké et livré dans leurs dépôts.

- la société américaine SNC, grossiste en produits phytosanitaires, dont le stockage est centralisé, livre dans toute la France directement dans les coopératives.

- la société portugaise ASENZA, spécialiste de produits phytosanitaires.

- des clients de produits plastiques non dangereux (emballages alimentaires, produits en cartons)

L'ancienneté moyenne des clients est de 17 ans. Au fil du temps, les process mis en place avec eux se sont améliorés.

Dangers liés au site :

- incendie/fumées (parfois toxiques)
- déversement de produits/pollution
- eaux d'incendie/ écoulement des eaux

Mesures de prévention et un système curatif :

- formation du personnel : 2 conseillers sécurité
- 5 SST formés au secourisme
- personnel formé aux règles de stockage ICPE, aux règles de transport de matières dangereuses ADR, formation lutte contre l'incendie et aux réflexes d'urgence.

La partie sécurité est séparée de la partie opérationnelle. La cellule opérationnelle n'a pas matière de décision sur la cellule sécurité.

En 2019, il y a eu un changement de prestataire de formation.

Un exercice POI est fait tous les ans ainsi que des exercices d'évacuation obligatoires dont il ressort des bilans et des actions correctives.

Un système de gestion de la sécurité – système qualité - permet de gérer toute la partie sécurité du site. Le système est tracé sur une GMAO à système centralisé informatique qui trace toutes les actions préventives, curatives et les interventions liées sur le site.

Guichet unique de sécurité – maintenance : c'est la cellule sécurité qui pilote la maintenance.

Le budget d'entretien annuel du site est de 75.000 € pour maintenir un bon niveau de qualité des bâtiments et en mesures préventives de sécurisation des équipements.

L'entretien général annuel qui représente 45.000 € concerne les voiries, les toitures, l'amélioration des quais...

Il y a également un budget d'investissement annuel qui correspond à un fond de roulement de maintenance.

Moyens de protection contre les risques

* moyens techniques

- lutte incendie

- extincteurs
- réseau de robinet incendie « RIA »
- désenfumage
- mur et portes coupe-feu
- extinction mousse sur la cellule C
- poteaux incendie
- réserve incendie

- lutte pollution

- rétention des cellules
- bassin de rétention
- obturateur automatique

* Moyens automatiques

- **sur détection automatique** d'incendie sur tout le site (selon le référentiel professionnel APSAD)
- sirène d'évacuation

- compartimentage coupe-feu
- alerte télésurveillance
- **sur confirmation automatique de détection d'incendie**
- déclenchement alerte pompiers (POI)
- extinction automatique sur bât. C
- confinement du site par arrêt pompe et déclencheur obturateur

* Partie informatique

- système de gestion de la sécurité GMAO
- système de gestion d'entrepôt Reflex WMS

Tous les produits qui rentrent sur la plateforme sont renseignés informatiquement (120 paramètres par article). Toute zone est cartographiée informatiquement. Tout produit est tracé par code barre en temps réel jusqu'à son départ. On peut remonter jusqu'à 10 ans pour connaître les mouvements de chaque produit sur la plateforme. Cela permet de gérer le niveau du stock et de vérifier que les produits sont rangés dans les bonnes cellules pour ne pas mélanger certains produits entre eux. Tous les opérateurs utilisent ce système.

M. DERROY confirme que c'est un point important et interroge sur la conservation des données sur serveur sur site.

M. TRICARD répond que les données des systèmes GMAO et REFLEX WMS, en mode SAS, sont hébergées chez des éditeurs. Il y a des enregistrements multiples. Les données sont consultables depuis l'extérieur du site à tout moment.

Investissements d'amélioration et de réduction des risques en 2019

- réfection des parties de voiries internes
- remplacement d'un pont niveleur
- lutte anti-pollution : bilan étude de dangers
- modernisation sur des remontées d'alarmes techniques
- remplacement des éclairages par LED
- installation de portes à ouverture et fermeture rapide sur cellules classées dangereuses

Prévisions 2020

- remplacement de 4 portes de quai
- extension du parking poids-lourds
- remplacement de 2 ponts niveleur
- modernisation de la vidéo-protection

Un budget de 750.000 € sera investi pour améliorer la qualité du site.

Evènements marquants

Etude de dangers tous les 5 ans sous-traitée à SOCOTEC. L'étude conclut que le site reste compatible avec son environnement compte tenu des mesures prises par l'exploitant et que les préconisations inscrites sur l'arrêté sont respectées.

Exercice POI le 04/10/2019 en interne : simulation d'un feu d'origine électrique dans une cellule de produits dangereux avec une défaillance des automatismes de mise en sécurité.

Point positif : Bonne connaissance du POI et des actions réflexes par les personnels impliqués.

Point d'amélioration : Renforcement du programme de formation pour acquérir les bons automatismes par le nouveau personnel de la cellule POI.

Installation de détection incendie du bâtiment ANNEXE de 1.500 m²

En raison de la fin de vie du matériel de détection incendie, système par aspiration, un nouveau système de détection est testé avant mise en place.

Réflexion suite à l'incendie LUBRIZOL le 26/09/2019

Une introspection sur les dispositifs de sécurité a été établie entre le site LUBRIZOL et LEGENDRE DELPIERRE afin de limiter les dégâts en cas d'incendie.

5200 tonnes de produits chimiques ont brûlé chez LUBRIZOL.

4200 tonnes de produits combustibles chez NORMANDIE LOGISTIQUE.

L'incendie aurait commencé dans une zone mitoyenne entre ces deux sociétés. Les causes de l'incendie tout comme son lieu d'origine ne sont pas identifiés, toutefois l'effet domino de l'incendie entre les deux sites semble avéré.

Après analyse, il en ressort que Legendre Delpierre ne rentre pas dans le même cas que LUBRIZOL :

- des cellules compartimentées,
- des services préventifs,
- des systèmes préventifs,
- un respect total des préconisations sûreté-sécurité.

M. le Secrétaire Général remercie M. TRICARD de sa présentation et demande à M. DEROY s'il souhaite apporter des éléments.

M. DEROY demande le nombre d'alertes astreinte et de levées de doute .

La réponse apportée par M. TRICARD est la suivante :

alertes astreinte : 3 par an

levées de doutes : 4 par mois

M. DEROY indique que M. CORS, inspecteur de l'unité départementale, va présenter les contrôles qui ont été faits précédemment sur le site et que globalement il note le sérieux de cet établissement et la réactivité par rapport aux demandes. Des contrôles réguliers sont aussi faits par des inspecteurs de la région Centre.

M. le Secrétaire Général demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières.

M. MENETRIER, représentant le collège des riverains, souligne que la présentation est très convaincante.

Mme DEBOIS, représentant le SIDPC, observe avec le recul que l'établissement est très sérieux et bien tenu.

M. LEMOINE, représentant le collège des collectivités territoriales, note la volonté dans ce sens vu les investissements qui sont faits.

M. le Secrétaire Général demande s'il y a eu un retour sur les PI et POI 2018.

Mme la Capitaine NAGEOTTE, représentant le SIDPC, note un retour satisfaisant sur le POI 2018 et demande s'il y a eu des incidents en 2019.

M. TRICARD répond qu'il n'y a eu aucun incident sur le site.

4 – PRÉSENTATION PAR L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES DES PRINCIPALES CONCLUSIONS DE LA DERNIÈRE VISITE D'INSPECTION

M. Steven CORS, inspecteur de la DREAL, présente le site Legendre Delpierre comme un site important où l'on doit maintenir la maîtrise de la sécurité du fait de la proximité de la zone d'habitations.

Rappel du principe : visites d'inspection par les services de l'Etat

- base : référentiel réglementaire fixé par des arrêtés ministériels, arrêtés préfectoraux dont l'arrêté préfectoral spécifique à l'établissement,
- contrôle de l'application des prescriptions réglementaires par des contrôles de l'application de ces prescriptions réglementaires (contrôle des mesures organisationnelles, des conditions d'exploitation, vérification auprès du personnel de la maîtrise des procédures)

A l'issue de l'inspection, il est noté les non-conformités quand il y a non-respect de la réglementation qui peuvent être de niveau 1 (prioritaire), de niveau 2 (non prioritaire) ainsi que des demandes (points nécessitant des justificatifs complémentaires) et des remarques (points d'amélioration de portée non réglementaire).

Legendre Delpierre bénéficie :

- d'un arrêté préfectoral initial du 13/01/1981
- d'un arrêté préfectoral d'autorisation en extension et de modification des conditions d'exploiter du 17/08/2010
- d'un arrêté préfectoral du 31/03/2015 portant mise à jour de la situation administrative et révision de l'étude de dangers
- d'un arrêté préfectoral du 10/09/2019 portant mise à jour de la situation administrative et modification du stockage des produits défectueux.

Une visite d'inspection approfondie s'est déroulée le 05/06/2019

Thèmes principaux :

- suites de la visite précédente d'inspection du 04/04/2018 (constat sur site de la mise en place des correctifs)
- audit du système de gestion de la sécurité (SGS) sur la politique de prévention des accidents majeurs, organisation et formation
- disponibilités des ressources en eau et mousse et entretien des moyens d'interventions, de détections, des systèmes de protection foudre et des installations électriques
- examen d'une fiche de données de sécurité et état des stocks
- essais de matériels (test de fermeture porte coupe-feu n°2)

Il en résulte de cette inspection 3 non-conformités et 5 demandes :

- entreposage des produits défectueux non autorisé dans la cellule 12 (arrêté préfectoral du 10/9/2019),
- absence de transmission de la déclaration de conformité des installations de protection contre la foudre,
- présence d'un étiquetage inadapté d'un suremballage d'un produit défectueux (déchets)

L'exploitant a répondu par courrier du 02/10/2019 à l'inspection. La réponse est en cours d'analyse et pourrait se traduire par une levée des 3 non-conformités

La non-conformité concernant le stockage des produits défectueux est en cours de régularisation. L'arrêté modificatif sera bientôt proposé à la Préfète.

Une visite d'inspection sera programmée en 2020 dans le cadre de l'action nationale « post Lubrizol »

Etude de dangers :

- réception de la notice de réexamen de l'étude de dangers du site le 05/09/2019

Des thèmes sont à remplir pour démontrer s'il y a eu des modifications ou la nécessité de revoir entièrement l'étude de dangers.

Il y a co-instruction avec la direction régionale d'Orléans sur l'étude de dangers qui nécessite une double vision et qui est en phase de clôture d'examen.

Post-LUBRIZOL

Suite à l'incendie, un courrier a été transmis le 08/10/2019 à tous les sites SEVESO (seuil haut – seuil bas) pour rappel :

- de la pleine responsabilité quant à la conformité de l'exploitant au regard des engagements pris dans l'étude de dangers,
- de l'importance des actions, menées de manière automatique ou sur décision humaine, dès les premières minutes en cas d'incendie,
- quant au caractère opérationnel des mesures de prévention, de limitation et de protection d'un accident, notamment d'un incendie,
- de s'assurer que certains exercices de préparation aux situations d'urgence soient bien menés pendant les périodes de moindre activité,
- de disposer en temps réel d'une connaissance précise de la nature et des quantités de produits présents aux différents emplacements sur le site

L'exploitant a répondu par courrier du 22/10/2019 à l'inspection :

- les dangers des produits sont analysés avant de pouvoir être réceptionnés et stockés sur le site,
- la gestion des stocks informatisée permet la consultation à distance,
- la gestion informatisée de la maintenance des équipements de sécurité,
- la formation des employés à la sécurité,
- la surveillance du site par télésurveillance en dehors des périodes d'ouverture,
- la proposition de réaliser un exercice PPI/POI en dehors des périodes d'ouverture en 2020.

M. le Secrétaire Général remercie M. CORS et note qu'il y a un respect mutuel entre des services de l'État et la société, ce qui favorise la qualité des échanges.

M. le Secrétaire Général demande à M. DEROY s'il a des propos à ajouter.

M. DREOY insiste sur l'action nationale « POST LUBRIZOL ». Cette démarche de retour d'expérience a été faite auprès de tous les sites SEVESO seuil haut et seuil bas dans le département et la région.

Des éléments complémentaires de la Direction Générale de la Prévention des Risques sont attendus suite au retour d'expérience. Des contrôles seront effectués suite aux éléments du retour d'expérience. Même si l'installation LEGENDRE- DELPIERRE n'est pas dans la même situation que LUBRIZOL, c'est un site SEVESO seuil haut pour lequel il y a des enjeux importants du fait de la proximité des habitations et du risque de dispersions toxiques. Au niveau des installations classées, des orientations stratégiques nationales vont être déterminées : plus de présence sur le terrain, des inspections plus régulières mais réduites en durée.

M. PASQUIER, adjoint au maire Auneau-Bleury-Saint-Symphorien se félicite du sérieux de l'entreprise.

M. Le Secrétaire Général ajoute que la confiance s'évalue en temps de crise. Il est important d'analyser les faiblesses. L'incident sur le site de LUBRIZO a montré qu'il fallait améliorer la communication. La chaîne de communication doit être testée. Les particuliers jugeront sur la capacité des services à faire face. Il est essentiel de conserver un regard critique et ne pas oublier que la plupart des défaillances sont humaines.

5 – QUESTIONS DIVERSES

Après s'être assuré qu'il n'y avait plus de questions, M. le Secrétaire Général remercie l'ensemble des participants.

La séance est levée à 17 heures 45.

**Le Secrétaire Général de la Préfecture,
Président de la commission de suivi de site**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a horizontal line and a vertical stroke at the end.

Régis ELBEZ

